ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2020

PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 2600)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º CL369

présenté par M. Laabid

ARTICLE 12

Après le mot :
« an »,
insérer les mots :
« et un mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet d'augmenter le délai pour lequel le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'élaboration d'un code de la lanceuse et du lanceur d'alerte